

cependant, je le répète, savoir son catéchisme afin d'être un honnête citoyen est aussi utile au bien général que de savoir lire et écrire.

PIERRE — Vous avez bien raison : les plus gros voleurs, les plus fines canailles ne sont pas tous des ignorants. Mais, et c'est ce que je ne comprends pas, pourquoi les pays cultivés, la France par exemple, ont-ils décrété l'instruction obligatoire ?

M. LAJEUNESSE — Pourquoi ? Les partisans de la loi l'ont déclaré ouvertement : pour arriver ainsi à laïciser l'école, puis à la déchristianiser.

JACQUES — Et pourrait-on ici, avec le même moyen, obtenir le même résultat ?

M. LAJEUNESSE — Parfaitement. C'est le premier anneau de la chaîne, le premier pas vers la réalisation du régime désiré. Une fois tout le monde à l'école, ils mettent celle-ci sous le contrôle du gouvernement. Voilà pourquoi ils demandent un ministre de l'Instruction publique et l'école gratuite. Ce ministre paiera, administrera les fonds; or, quand on paie, on a le droit de dire son mot, d'intervenir dans le choix des professeurs, dans le programme des matières de classe. Supposons un instant, M. Damien Bouchard, ministre de l'Instruction publique. Croyez-vous qu'il insisterait beaucoup sur le catéchisme ? qu'il ne regarderait pas de travers les catholiques à tous crins ? Un jour les petits juifs du quartier Saint-Louis viendraient se plaindre que, dans l'école obligatoire, on parle de religion chrétienne. Pour ne pas laisser effaroucher ses petits amis, et sous prétexte d'égalité devant la loi, notre ministre de l'Instruction publique supprimerait tout simplement l'instruction religieuse, nous aurions des écoles neutres, des écoles sans Dieu; nos enfants seraient de petits vauriens, mais nous serions à la hauteur des grands pays.

Voilà où l'on veut en venir. C'est le chemin que les francs-maçons ont pris en France et ailleurs; c'est le chemin dans lequel on veut nous engager. N'avais-je pas raison de dire que la loi sur l'instruction obligatoire est dangereuse ?

PIERRE —
M. LAJEUNESSE —

que vous n'avez pas
JACQUES —

une requête
M. LAJEUNESSE —
loi était votée
en plaignant

PIERRE —
M. LAJEUNESSE —

loi, quand un
classe, l'inspecteur
le et mettra
raisons, auro

JACQUES —
nesse; je les
que j'aie beso

M. LAJEUNESSE —
pas été votée,
guise, mais a

JACQUES —
et que le pre

moi et se mêl

la porte. Il y

du bureau d'h

M. LAJEUNESSE —
qu'aggraver l'

jours le dernier
pour avoir gar

inspecteurs ser

faire de la résis

frais ou de la
PIERRE — M
cette loi ?
M. LAJEUNESSE —
suffit.
JACQUES —
M. LAJEUNESSE —
JACQUES — l
instruction ob